

États financiers consolidés

Administration portuaire Vancouver Fraser

31 décembre 2016

Rapport des auditeurs indépendants

À l'honorable Marc Garneau, député
Ministre des Transports

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'**Administration portuaire Vancouver Fraser**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Administration portuaire Vancouver Fraser** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière.

Vancouver, Canada
Le 22 mars 2017

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Administration portuaire Vancouver Fraser

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

	Notes	2016 \$	2015 \$
Actifs courants			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		272 391	196 172
Placements dans des titres	6	400	1 197
Débiteurs et autres actifs	7	34 130	36 686
Total des actifs courants		306 921	234 055
Placements dans des titres	6	416	825
Créances à long terme	8	29 852	23 083
Actif au titre des prestations constituées	14	29	—
Charges différées		1 477	1 479
Immobilisations incorporelles, montant net	9	4 662	4 710
Immobilisations corporelles, montant net	10	1 282 454	1 253 005
		1 625 811	1 517 157
Passifs et avoir du Canada			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	44 644	35 209
Provisions	12	2 902	3 248
Emprunt à court terme	13	185	233
Produits différés		12 254	11 172
Partie courante des autres passifs à long terme		31	30
Partie courante des obligations à long terme	13	1 300	100
Total des passifs courants		61 316	49 992
Autres avantages du personnel		1 403	1 354
Passif au titre des prestations constituées	14	7 497	8 286
Produits différés		31 237	32 053
Provisions	12	7 347	7 153
Autres passifs à long terme		4 197	4 275
Obligations à long terme	13	99 675	100 886
Total des passifs		212 672	203 999
Engagements et passifs éventuels	15, 16		
Avoir du Canada			
Capital d'apport		150 259	150 259
Résultats non distribués		1 262 880	1 162 899
Total de l'avoir du Canada		1 413 139	1 313 158
		1 625 811	1 517 157

Voir les notes des états financiers consolidés.

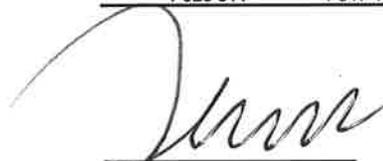
Approuvé au nom du conseil :



Robin Silvester, chef de la direction

MAR 22 2017

Date



Richard Turner, administrateur

MAR 22 2017

Date

Administration portuaire Vancouver Fraser

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	Notes	2016 \$	2015 \$
Produits d'exploitation			
Produits portuaires		80 613	83 044
Produits locatifs		143 899	147 059
Autres produits		10 651	9 085
		<u>235 163</u>	<u>239 188</u>
Charges			
Salaires et avantages du personnel	14, 17	38 690	37 503
Amortissement	9, 10	32 556	31 761
Autres charges opérationnelles et administratives		20 246	18 552
Dragage		10 822	11 997
Honoraires et services de consultation		9 027	8 797
Paiements tenant lieu d'impôt		6 516	6 579
Entretien et réparations		3 452	3 275
		<u>121 309</u>	<u>118 464</u>
Résultat d'exploitation		113 854	120 724
Autres charges (produits)			
Allocation fédérale	20	6 711	6 786
Charges financières		5 225	5 198
Soutien à la transition vers le système de délivrance de licences pour camions		—	1 334
Perte sur la sortie d'actifs	10	1 165	70
Dépréciation d'immobilisations corporelles	10	—	31
Produit tiré des placements		(459)	(130)
Autres produits		(30)	(28)
Résultat net de l'exercice		<u>101 242</u>	<u>107 463</u>
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariel(le)s lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies	14	(1 261)	(1 857)
Total du résultat global pour l'exercice		<u>99 981</u>	<u>105 606</u>

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars)

	Capital d'apport	Résultats non distribués	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2014	150 259	1 057 293	1 207 552
Résultat net de l'exercice	—	107 463	107 463
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariel(le)s lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies	—	(1 857)	(1 857)
Solde au 31 décembre 2015	150 259	1 162 899	1 313 158
Résultat net de l'exercice	—	101 242	101 242
Autres éléments du résultat global			
Gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies	—	(1 261)	(1 261)
Solde au 31 décembre 2016	150 259	1 262 880	1 413 139

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	Notes	2016 \$	2015 \$
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		101 242	107 463
Ajustements de rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	9, 10	32 556	31 761
Créances locatives à long terme et contrats de location à payer		(2 583)	(11 714)
Provisions		(297)	(142)
Prestations constituées		(2 030)	(1 842)
Divers		1 216	99
		<u>130 104</u>	<u>125 625</u>
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs et autres actifs		(221)	7 659
Créditeurs et charges à payer		4 020	(7 808)
Paievements tenant lieu d'impôt		—	(669)
Produits différés		308	(27)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		<u>134 211</u>	<u>124 780</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(61 169)	(107 609)
Financement du gouvernement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		1 011	30 671
Financement de tiers pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		5 536	7 013
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		—	63
Divers		167	177
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<u>(54 455)</u>	<u>(69 685)</u>
Activités de financement			
Variation nette des emprunts à court terme		(48)	(46)
Produit tiré des placements dans des titres à long terme		1 206	501
Remboursements de capital sur les passifs à long terme		(130)	(128)
Créances à long terme		(4 580)	(92)
Remboursements de capital sur les actifs liés aux contrats de location-financement		15	15
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(3 537)</u>	<u>250</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		<u>76 219</u>	<u>55 345</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		196 172	140 827
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		<u>272 391</u>	<u>196 172</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		4 989	4 967
Intérêts reçus		119	132

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

1. Généralités

L'administration portuaire Vancouver Fraser (l'« administration ») a été constituée en administration autonome sans capital-actions le 1^{er} janvier 2008 par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Le siège social de l'administration est situé au 100-999 Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique). L'administration a pour mandat d'assurer la croissance de la porte d'entrée du Pacifique de façon à améliorer le bien-être des Canadiens et à rehausser le sentiment de fierté nationale. Le territoire de compétence et l'établissement principal de l'administration couvre près de 600 kilomètres de côtes et il s'étend de Point Roberts, à la frontière canado-américaine, jusqu'à Port Moody et à Indian Arm en passant par Burrard Inlet, et de l'embouchure du fleuve Fraser jusqu'à la vallée du Fraser vers l'est, le long du fleuve Pitt jusqu'au lac Pitt vers le nord, et il englobe les bras nord et centre du fleuve Fraser.

L'administration et ses filiales en propriété exclusive, Corporation Place du Canada (« CPC »), Port of Vancouver Ventures Ltd. (« PoVV »), Port of Vancouver Holdings Ltd. (« PoVH »), Port of Vancouver Enterprises Ltd. (« PoVE »), Port of Vancouver Terminals Ltd. (« PoVT ») et Marine Safety Holdings Ltd. (« MSH »), ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat, puisque l'administration verse, sur une base consolidée, des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») conformément aux lettres patentes en vertu de la *Loi maritime du Canada*. PoVV détient une participation de 50 % dans une coentreprise qui est assujettie à l'impôt sur le résultat.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens, et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments évalués à la juste valeur comme expliqué ci-après. Ces méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de l'administration le 22 mars 2017.

Consolidation

Les présents états financiers consolident les comptes de l'administration et ceux de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ainsi que tous les profits et pertes latents découlant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles l'administration exerce un contrôle. Aux fins comptables, le contrôle est défini comme i) le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale; ii) l'exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale; et iii) la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur ses rendements.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts dans les institutions bancaires ainsi que les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours à la date d'acquisition.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués d'une correction de valeur.

Actifs et passifs financiers

Classement

Le classement des actifs et passifs financiers de l'administration dépend de l'objectif de leur acquisition. La direction détermine le classement de ses actifs et passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les placements de l'administration sont classés comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés et déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, sauf ceux arrivant à échéance plus de 12 mois après la date de clôture qui sont classés comme actifs non courants.

Les débiteurs et autres actifs et certaines créances à long terme de l'administration sont classés comme prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'administration évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

c) Autres passifs financiers au coût amorti

Les autres passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables. Ils sont classés comme passifs courants si le paiement arrive à échéance au plus dans un an. Sinon, ils sont présentés comme passifs non courants.

Les créditeurs et charges à payer et les paiements tenant lieu d'impôt sont classés comme autres passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les emprunts à court terme et les obligations à long terme sont classés comme passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction engagés. Ultérieurement, les emprunts sont évalués au coût amorti; toute différence entre le produit (diminué des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'administration évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (exclusion faite des pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global.

Charges différées

Les charges différées ont trait aux coûts des transactions de location, qui sont amortis sur la durée des contrats.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les coûts de maintenance des programmes logiciels sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux essais des produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par l'administration sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères de capitalisation sont respectés.

Les coûts directement attribuables qui sont inscrits à l'actif comprennent les coûts du personnel chargé du développement du produit logiciel.

Les autres coûts liés au développement qui ne respectent pas les critères de capitalisation sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement déjà comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ultérieurement.

Les coûts de développement de logiciels comptabilisés à titre d'actifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, d'au plus cinq ans.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité comprend les frais d'arpentage, les matériaux et les frais de main-d'œuvre internes ainsi que les frais de sous-traitance, tout autre coût directement attribuable à la mise en état de l'actif pour permettre son exploitation de la manière prévue et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les coûts sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que l'actif soit prêt à être mis en service de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au financement de la construction des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif pour tous les projets d'investissement d'envergure. Un actif qualifié est un actif dont la construction prend nécessairement au moins un an.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif séparé, selon le cas, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'administration et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges à l'état consolidé du résultat global au cours de la période financière dans laquelle ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées de chaque partie des immobilisations corporelles, car ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la durée de leur location ou sur leur durée d'utilité, si celle-ci est plus courte, à moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que l'administration en deviendra propriétaire d'ici la fin du contrat de location. Les terrains ne sont pas amortis.

Le tableau qui suit présente les durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations :

Dragage	De 4 à 40 ans
Structures des postes d'amarrage, bâtiments, routes et revêtements	De 10 à 75 ans
Services publics	De 10 à 50 ans
Matériel et outillage	De 3 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

L'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont passées en revue, et ajustées au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (soit la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation des actifs non financiers

L'administration soumet ses immobilisations corporelles à des tests de dépréciation lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux d'entrées de trésorerie identifiables séparément (les unités génératrices de trésorerie).

Lorsque des indices de dépréciation sont décelés, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée. La valeur recouvrable est la valeur de l'unité génératrice de trésorerie la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. Les actifs non financiers dépréciés font l'objet d'un examen aux fins de reprises éventuelles de la dépréciation à chaque date de clôture.

Provisions

Les provisions pour les coûts de la remise en état environnementale, les coûts de restructuration, les contributions au dragage des chenaux locaux ainsi que les réclamations juridiques sont comptabilisées lorsque l'administration a une obligation juridique et implicite à la suite d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées pour des pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux qui reflète les évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Paiements tenant lieu d'impôt

Les paiements tenant lieu d'impôt sont fondés sur des estimations de l'administration, conformément à la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers de l'exercice en cours en tenant compte de la meilleure information disponible, y compris les résultats des évaluations d'un cabinet d'experts-conseils indépendant, s'il y a lieu. Les paiements tenant lieu d'impôt sont versés en tenant compte de toutes les terres inoccupées (sèches) et de toutes les terres submergées dans les régions de Burrard Inlet, du fleuve Fraser et de Roberts Bank, à l'exception du bras de mer Indian Arm et des chenaux maritimes.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Avantages futurs du personnel

L'administration a trois régimes d'avantages du personnel (l'Administration portuaire de Vancouver remplacée (l'« APVR »), l'Administration portuaire du fleuve Fraser remplacée (l'« APFFR ») et l'Administration portuaire du North Fraser remplacée (l'« APNFR »)), dans le cadre desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2008 sont admissibles au régime de l'APVR. Les trois régimes d'avantages sont décrits en détail à la note 14.

L'actif ou le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à l'égard des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Des actuaires indépendants calculent chaque année l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe.

La date d'évaluation pour les régimes à prestations définies est le 31 décembre.

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés aux résultats et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités dans les autres éléments au résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement, à moins que les changements apportés au régime de retraite ne soient conditionnels au fait que les salariés demeurent en poste pendant une période précise (période d'acquisition des droits). Dans ce cas, les coûts des services passés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et amortis dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

L'administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Chaque année, elle comptabilise les passifs estimés relativement aux indemnités de départ, aux congés annuels et aux congés compensatoires liés aux heures supplémentaires, qui sont payables à ses salariés dans les exercices à venir.

Comptabilisation des produits

L'administration comptabilise les produits tirés des contrats de location selon le mode linéaire sur la durée du bail lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de l'amarrage et du mouillage sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits différés représentent les sommes reçues avant que les critères de comptabilisation des produits soient respectés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Les contrats de location dont l'administration conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple.

L'administration loue certaines immobilisations corporelles. Les contrats de location visant des immobilisations corporelles sont classés comme contrats de location simple lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée à l'administration. Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets de tout incitatif reçu du bailleur) sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Dragage et déblaiement du lit fluvial

Les coûts du déblaiement du lit fluvial effectué pour maintenir les voies navigables aux niveaux de profondeur prescrits sont passés en charges. En revanche, les coûts du déblaiement du lit fluvial aux fins d'entretien dont les déblais sont placés sur des biens appartenant à l'administration à des fins d'amélioration sont inscrits à l'actif.

Les coûts du dragage effectué pour approfondir les voies navigables afin d'établir une nouvelle norme en matière de profondeur permettant de tirer un avantage économique futur sont inscrits à l'actif. Le produit de la vente des déblais découlant de l'entretien est porté en réduction des coûts. Si le produit est attribuable à des déblais placés initialement sur des biens appartenant à l'administration à des fins d'amélioration, il est porté en réduction des immobilisations corporelles.

Allocation fédérale

Aux termes de la *Loi maritime du Canada*, l'administration est tenue de verser annuellement des droits au ministre des Transports afin de maintenir en règle ses lettres patentes. Ces droits sont calculés en fonction des produits bruts au moyen de taux variant de 2 % à 6 %, selon le montant brut déterminé.

Subventions gouvernementales et apports non gouvernementaux

Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux, y compris les subventions non monétaires à la juste valeur, ne sont comptabilisés que lorsque l'administration a l'assurance raisonnable qu'elle réunira les conditions s'y rattachant et qu'elle recevra les sommes. Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux liés à des actifs sont présentés en déduction de l'actif connexe à l'état consolidé de la situation financière, et un amortissement moins élevé est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

Transactions non monétaires

Toutes les transactions non monétaires sont évaluées à la juste valeur de l'actif cédé ou de l'actif reçu, selon la plus fiable des deux, sauf si la transaction n'a pas de substance commerciale ou que la juste valeur ne peut être établie de façon fiable. Le critère relatif à la substance commerciale est rempli lorsqu'il est prévu que les flux de

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

trésorerie futurs devraient changer considérablement par suite de la transaction. Lorsque la juste valeur d'une transaction non monétaire ne peut être évaluée avec exactitude ou qu'elle n'a pas de substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif cédé, après ajustement correspondant à la juste valeur de la contrepartie monétaire reçue ou donnée.

Normes comptables en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

L'administration a appliqué pour la première fois certaines normes et modifications qui sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'administration n'a pas adopté de façon anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications publiées mais non encore en vigueur. L'application de ces nouvelles normes et modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

3. Prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui reflète toutes les phases du projet sur les instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'administration a l'intention d'adopter l'IFRS 9 lorsqu'elle entrera en vigueur. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'administration.

a) Classement et évaluation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements seront classés comme actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, et évalués à la juste valeur. Les débiteurs et certaines créances à long terme seront classés et évalués à titre d'actifs comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les créditeurs et la dette à long terme seront classés et évalués à titre de passifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette pratique ne diffère pas grandement de la pratique actuelle. Par conséquent, l'administration ne prévoit pas que l'application des exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 au moment de son adoption aura une incidence importante.

b) Dépréciation

Des pertes de crédit attendues devront être déterminées pour les débiteurs et les créances à long terme. L'administration a subi des pertes de crédit relativement aux créances clients; ainsi, elle prévoit appliquer l'approche simplifiée à cet égard et comptabiliser des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Cette approche sera semblable à la pratique actuelle, et l'administration ne prévoit donc pas que l'application des exigences en matière de dépréciation de l'IFRS 9 au moment de son adoption aura une incidence importante.

c) Dérivés et comptabilité de couverture

À l'heure actuelle, l'administration n'a pas conclu de contrats de dérivés ou de relations de couverture importants et, par conséquent, elle ne prévoit pas que l'application des exigences en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 au moment de son adoption aura une incidence importante.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été publiée en mai 2014 et prescrit un modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. En vertu de l'IFRS 15, les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au montant de contrepartie auquel une entité s'attend à avoir droit en échange des biens ou services transférés à un client. Les principes de l'IFRS 15 offrent une approche plus structurée pour évaluer et comptabiliser les produits.

La nouvelle norme de comptabilisation des produits des activités ordinaires s'appliquera à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de comptabilisation des produits selon les IFRS. Une application rétrospective complète ou modifiée est requise pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'administration a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lorsqu'elle entrera en vigueur. Puisque la norme ne s'applique pas aux produits locatifs, la principale source de produits de l'administration, et que les produits portuaires, de par leur nature, découlent de la prestation de services pour lesquels l'exécution et les honoraires sont établis pour chaque opération individuelle à l'égard des navires, cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'administration.

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui exige que les preneurs comptabilisent des actifs et des passifs pour la plupart des contrats de location. Pour les bailleurs, il y a peu de changements par rapport à la comptabilisation actuelle selon l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ait été appliquée, ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16. L'administration évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers et prévoit adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur. Puisque l'administration agit surtout à titre de bailleur, et qu'elle compte actuellement peu de contrats de location à titre de preneur, cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers.

4. Gestion du risque financier

Facteurs de risque financier

L'administration a recours à des instruments financiers dans le cours normal de ses affaires et elle prend des mesures pour réduire les risques auxquels l'exposent ces instruments financiers, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction examine régulièrement ces risques afin de s'assurer qu'ils sont gérés de façon appropriée. Hormis les risques décrits ci-après, la direction est d'avis que l'administration n'est exposée à aucun autre risque important.

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs et autres actifs, des créditeurs et charges à payer, des placements dans des titres et des paiements tenant lieu d'impôt se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des montants empruntés sur les facilités de crédit disponibles se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces facilités portent intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux en vigueur sur le marché et que leur échéance est rapprochée.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les créances à long terme sont comptabilisées au coût amorti, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des débetures de série A était de 108,9 millions de dollars (112,7 millions de dollars en 2015), en fonction du cours d'une obligation à cinq ans du gouvernement du Canada et d'un taux d'intérêt du marché de 2,11 % (1,79 % en 2015). La juste valeur a été calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en combinant des données de niveau 1 et de niveau 2.

Un emprunt à long terme détenu par une filiale inclus dans les obligations à long terme et d'autres passifs à long terme sont également comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers portant intérêt de l'administration sont composés de dépôts à terme, d'obligations, de débetures, du billet à recevoir et de créances au titre des contrats de location portant intérêt à des taux fixes. Le portefeuille d'emprunts de l'administration contient des instruments d'emprunt à taux fixe (débetures de série A) et à taux variable (emprunt à vue). L'administration réduit au minimum son exposition au risque de taux d'intérêt en surveillant les variations des taux d'intérêt, la solvabilité de ses clients et les flux de trésorerie.

L'administration a obtenu une facilité de crédit de 150 millions de dollars sur laquelle elle peut tirer des fonds sous forme d'emprunts portant intérêt au taux préférentiel avec ajustement.

Les débetures de série A de 100 millions de dollars sont assorties d'un taux d'intérêt fixe de 4,63 %. Les paiements d'intérêt sont connus avec certitude pendant toute la durée de dix ans des débetures et sont intégrés aux prévisions mensuelles des flux de trésorerie de l'administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, toute autre variable demeurant inchangée, une variation de 1 % par année du taux d'intérêt lié aux facilités de crédit ne se traduirait par aucune incidence importante sur les flux de trésorerie nets.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'administration si une contrepartie ou un client manque à l'une de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit est géré par l'administration à l'aide d'analyses d'états financiers de contreparties, et en exigeant des sûretés ou des garanties financières, le cas échéant. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès de banques et d'institutions financières, ainsi que du risque de crédit que représentent les clients, y compris les créances impayées. L'administration réduit son exposition aux pertes sur créances en évaluant à intervalles réguliers la solvabilité de ses clients et de ses débiteurs et elle estime qu'elle a constitué des provisions suffisantes pour se protéger contre d'éventuelles pertes sur créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'administration ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à terme échu. Pour gérer sa trésorerie, l'administration vise à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose en tout temps des fonds suffisants pour financer son exploitation et pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. L'administration peut également effectuer des prélèvements, au besoin, sur certaines de ses facilités de crédit. Conformément à sa politique de liquidité, l'administration maintiendra un

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

niveau de liquidité opérationnelle équivalant à au moins 10 % de son endettement ou au total des charges des six derniers mois, selon le plus élevé des deux.

L'administration a contracté des emprunts à court terme et des obligations à long terme dont une grande part n'est pas garantie. Le tableau qui suit présente un résumé des flux de trésorerie contractuels non actualisés dont l'administration avait besoin pour couvrir ses passifs financiers au 31 décembre 2016, ainsi que le détail des paiements exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite en ce qui a trait aux obligations à long terme et aux emprunts à court terme de l'administration.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations à long terme	5 930	4 630	4 630	102 315	—	—	117 505
Emprunts à court terme	185	—	—	—	—	—	185
Total	6 115	4 630	4 630	102 315	—	—	117 690
Pourcentage du total	5,20 %	3,93 %	3,93 %	86,94 %	0,00 %	0,00 %	100 %

Gestion du risque lié au capital

L'administration a pour objectif d'assurer la sécurité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de maintenir les liquidités nécessaires pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, elle garde ses soldes de trésorerie dans des instruments prudents et très liquides. Le portefeuille de trésorerie est diversifié afin de réduire le risque de perte découlant de la concentration trop importante de titres dans une institution financière en particulier. Les soldes de trésorerie sont investis uniquement dans des institutions financières de premier ordre au Canada et la situation de trésorerie de l'administration est surveillée tous les jours et rééquilibrée au besoin. La gestion de la trésorerie et les activités de placement de l'administration sont assujetties à la *Loi maritime du Canada* ainsi qu'à l'annexe Exigences relatives aux catégories des valeurs mobilières du *Règlement sur la gestion des administrations portuaires* qui stipule les catégories de placements autorisés et les exigences relatives aux notes de crédit.

5. Estimations comptables critiques

L'administration fait des estimations et pose des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels connexes. Les estimations et les hypothèses qui, de façon notable, pourraient donner lieu à un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-après.

Dépréciation

L'administration évalue chaque année s'il existe des indices de dépréciation d'éléments des immobilisations corporelles. Si tel est le cas, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations, portant notamment sur les taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Avantages futurs du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de nombreuses hypothèses. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net (les produits nets) pour les retraites comprennent le taux d'actualisation. Les modifications de ces hypothèses auront une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. L'administration détermine le taux d'actualisation approprié à la clôture de chaque exercice. Pour la détermination du taux d'actualisation approprié, l'administration tient compte des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe. Les autres principales hypothèses sont fondées en partie sur les conditions actuelles du marché. Un complément d'information est présenté à la note 14.

Passifs environnementaux

L'administration a des passifs éventuels et a constitué des provisions pour tenir compte des exigences environnementales de remise en état concernant un certain nombre de ses biens immobiliers. La nature, l'ampleur, l'échéancier et les coûts du nettoyage de ces biens immobiliers reposent sur les meilleures estimations de la direction, avec l'aide de tiers spécialistes au besoin. Les provisions comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière de l'administration sont actualisées en fonction du taux d'intérêt sans risque approprié.

Le personnel chargé des questions environnementales de l'administration assure le suivi des propriétés contaminées ou probablement contaminées au cours de l'exercice, et fait partie de l'équipe effectuant le contrôle diligent de toutes les acquisitions de biens immobiliers. À la date de clôture, chaque propriété fait l'objet d'une évaluation afin de déterminer si des provisions à des fins environnementales sont requises conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La provision n'inclut pas les coûts de restauration des propriétés louées pour lesquelles les locataires doivent engager les coûts. Les coûts réels de remise en état environnementale sont incertains en raison des estimations utilisées dans l'évaluation.

6. Placements dans des titres

	2016	2015
	\$	\$
Aux 1 ^{er} janvier	2 022	2 523
Sorties	(1 206)	(501)
Aux 31 décembre	816	2 022
Moins : partie non courante	416	825
Partie courante	400	1 197

Ces placements comprennent des certificats de placement garanti (« CPG ») qui ont été classés comme actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, qui avaient initialement une échéance de trois à cinq ans et génèrent un rendement moyen pondéré de 2,4 % (2,4 % en 2015).

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

7. Débiteurs et autres actifs

	2016	2015
	\$	\$
Créances clients	8 870	12 604
Correction de valeur	(4 115)	(4 106)
Produits locatifs à recevoir	10 030	10 966
Produits liés aux activités portuaires à recevoir	7 421	6 040
Liquidités soumises à restrictions ¹	4 143	4 153
Recouvrements à recevoir des autres partenaires de projets	2 508	2 932
Subventions à recevoir du gouvernement fédéral	959	137
Divers	4 314	3 960
	34 130	36 686

¹ Au 31 décembre 2016, les débiteurs et autres actifs comprenaient des liquidités soumises à restrictions de 4 143 361 \$ (4 152 683 \$ au 31 décembre 2015). Ces liquidités soumises à restrictions sont constituées de dépôts liés à des projets et de dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale. Lorsque l'information a été soumise à la satisfaction de l'administration, les dépôts liés à des projets sont remboursés entièrement, majorés des intérêts. Les dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale sont détenus pour garantir l'entretien des digues par les propriétaires de ces biens. De ces liquidités soumises à restrictions, la somme la plus importante, soit 786 712 \$ (780 420 \$ en 2015), est détenue pour le remplacement d'un système de protection et de murs à pieux d'un terminal.

Au 31 décembre 2016, des débiteurs de 1 865 375 \$ (5 530 926 \$ au 31 décembre 2015) étaient en souffrance, mais n'étaient pas dépréciés. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui ne présentent pas d'antécédents récents de défaut de paiement. Le tableau qui suit présente l'analyse chronologique de ces créances clients :

	2016	2015
	\$	\$
Au plus 90 jours	1 727	4 389
De 91 à 120 jours	5	52
Plus de 120 jours	133	1 090
	1 865	5 531

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, des créances clients de 4 527 957 \$ (4 570 069 \$ au 31 décembre 2015) faisaient l'objet d'une correction de valeur. Le compte de correction de valeur s'élevait à 4 114 504 \$ au 31 décembre 2016 (4 106 015 \$ au 31 décembre 2015). Les créances dépréciées individuellement se rapportent principalement à des clients qui contestent les modalités de la location. La chronologie de ces créances est la suivante :

	2016	2015
	\$	\$
Au plus 90 jours	48	165
De 91 à 120 jours	40	44
Plus de 120 jours	4 440	4 361
	4 528	4 570

Les variations du compte de correction de valeur des débiteurs sont les suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
Solde aux 1 ^{er} janvier	4 106	4 075
Correction de valeur	101	103
Créances radiées au cours de l'exercice à titre de créances irrécouvrables	(92)	(39)
Reprise des montants inutilisés	—	(33)
Solde aux 31 décembre	4 115	4 106

8. Créances à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Créances locatives à long terme	24 235	21 747
Emprunts et billet à recevoir d'un locataire	4 738	321
Liquidités soumises à restrictions	1 105	938
Contrats de location-financement	145	164
	30 223	23 170
Moins : partie courante	371	87
Créances à long terme, montant net	29 852	23 083

Les créances locatives à long terme correspondent à la différence entre les produits tirés des contrats de location comptabilisés selon le mode linéaire et les paiements reçus à ce jour.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les emprunts à recevoir d'un locataire comprennent une entente de loyers différés à être payés d'ici 2021, et un emprunt non garanti relativement à des frais d'aménagement d'un site portant intérêt à 6,25 % et venant à échéance en 2021. Le billet à recevoir est dû par un locataire à l'égard des contributions aux rénovations immobilières et des coûts recouvrables au titre des projets de remplacement des immobilisations corporelles. Le billet n'est pas garanti, porte intérêt à 6,25 % et vient à échéance en 2022.

Les liquidités soumises à restrictions constituent une réserve qu'un locataire apporte afin de financer le remplacement et les réparations à long terme de matériel.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent surtout les coûts de développement de logiciels générés en interne et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée de cinq ans.

	2016	2015
	\$	\$
À l'ouverture		
Coût	10 853	10 944
Amortissement cumulé	(6 143)	(8 844)
Valeur comptable nette	4 710	2 100
Variations au cours de l'exercice		
Entrées	1 761	3 877
Sorties		
Coût	(192)	(3 969)
Amortissement cumulé	192	3 969
Amortissement	(1 809)	(1 267)
Valeur comptable nette, à la clôture	4 662	4 710

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

10. Immobilisations corporelles

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revêtements \$	Matériel et outillage \$	Construction en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives \$	Total \$
31 décembre 2014							
Coût	1 063 254	366 916	52 669	130 047	114 473	23 002	1 750 361
Cumul des amortissements et des dépréciations	(261 868)	(147 802)	(39 886)	—	(63 484)	(20 002)	(533 042)
Valeur comptable nette	801 386	219 114	12 783	130 047	50 989	3 000	1 217 319
Exercice clos le							
31 décembre 2015							
Entrées (transferts)	54 553	2 949	1 664	8 513	295	2 248	70 222
Transfert aux immobilisations incorporelles	—	—	—	(3 877)	—	—	(3 877)
Sorties							
Coût	(155)	(708)	(1 259)	(79)	(2)	(3 466)	(5 669)
Cumul des amortissements	155	708	1 204	—	2	3 466	5 535
Dépréciation	—	—	(19)	—	—	(12)	(31)
Amortissement	(12 125)	(11 426)	(1 791)	—	(4 120)	(1 032)	(30 494)
Valeur comptable nette, à la clôture	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005
31 décembre 2015							
Coût	1 117 653	369 157	53 074	134 604	114 766	21 784	1 811 038
Cumul des amortissements et des dépréciations	(273 839)	(158 520)	(40 492)	—	(67 602)	(17 580)	(558 033)
Valeur comptable nette	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005
Exercice clos le							
31 décembre 2016							
Entrées (transferts)	5 834	13 144	1 430	35 150	5 433	2 131	63 122
Transfert aux immobilisations incorporelles	—	—	—	(1 761)	—	—	(1 761)
Sorties							
Coût	(10 203)	(3 231)	(3 801)	—	(308)	(2 401)	(19 944)
Cumul des amortissements	9 057	3 231	3 794	—	297	2 400	18 779
Dépréciation	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement	(11 690)	(11 186)	(1 919)	—	(4 455)	(1 497)	(30 747)
Valeur comptable nette, à la clôture	836 812	212 595	12 086	167 993	48 131	4 837	1 282 454
31 décembre 2016							
Coût	1 113 284	379 070	50 703	167 993	119 891	21 514	1 852 455
Cumul des amortissements et des dépréciations	(276 472)	(166 475)	(38 617)	—	(71 760)	(16 677)	(570 001)
Valeur comptable nette	836 812	212 595	12 086	167 993	48 131	4 837	1 282 454

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Valeur comptable nette des biens immobiliers fédéraux et autres biens immobiliers :

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage	Dragage, routes et revêtements	Matériel et outillage	Construction en cours	Services publics	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2015							
Biens immobiliers fédéraux	608 966	155 319	—	112 760	46 860	459	924 364
Autres biens immobiliers	234 848	55 318	12 582	21 844	304	3 745	328 641
Valeur comptable nette	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005
31 décembre 2016							
Biens immobiliers fédéraux	601 915	160 039	—	136 203	47 901	678	946 736
Autres biens immobiliers	234 897	52 556	12 086	31 790	230	4 159	335 718
Valeur comptable nette	836 812	212 595	12 086	167 993	48 131	4 837	1 282 454

Les biens immobiliers fédéraux et autres biens immobiliers sont la propriété du Canada. Les biens immobiliers fédéraux sont enregistrés au nom de Sa Majesté la Reine alors que les autres biens immobiliers sont enregistrés au nom de l'administration. La gestion des biens immobiliers relève de l'administration en sa qualité de mandataire de l'État. La responsabilité de l'administration englobe les travaux nécessaires d'entretien, de remise en état et de remplacement des biens immobiliers fédéraux sous sa gestion. Les biens immobiliers fédéraux ne peuvent être donnés en nantissement alors que les autres biens immobiliers peuvent l'être. À titre de garantie d'un emprunt à vue, une filiale a donné des actifs en nantissement. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable nette de ces actifs était de 944 850 \$ (959 685 \$ au 31 décembre 2015).

L'administration reçoit du gouvernement du Canada, de Transports Canada et de la province de la Colombie-Britannique du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et la construction d'actifs relatifs à l'infrastructure, à l'alimentation à quai et à la technologie de l'information. En 2016, l'administration a reçu à titre de financement une somme de 2 259 117 \$ (16 369 222 \$ en 2015). Le financement est comptabilisé en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

L'évaluation pour dépréciation effectuée en 2016 indiquait qu'aucun actif n'avait été déprécié. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de charge de dépréciation en 2016 (31 354 \$ en 2015).

L'administration a pour politique de revoir annuellement la construction en cours afin d'évaluer si les dépenses d'investissement se traduiront par des avantages futurs. En 2016, aucun coût (78 514 \$ en 2015) ayant trait à des projets d'investissement éventuels n'a été radié.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Immobilisations corporelles louées

La catégorie des terrains, bâtiments et postes d'amarrage comprend des biens immobiliers loués par l'administration à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont les suivantes :

	2016 \$	2015 \$
Coût	1 166 697	1 165 309
Cumul des amortissements	(399 905)	(384 798)
	766 792	780 511

Les contrats de location de l'administration ont été conclus comme des contrats de location combinés de terrains, de postes d'amarrage et d'infrastructures. Au moment de l'adoption des IFRS par l'administration le 1^{er} janvier 2010, il n'était pas possible d'obtenir une estimation fiable de la ventilation des justes valeurs de certains contrats de location entre les terrains, les postes d'amarrage et les infrastructures au commencement des contrats de location. Par conséquent, pour déterminer le classement des contrats de location, l'administration a évalué s'il s'agissait clairement de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Comme le transfert du titre foncier n'a aucune incidence sur le classement des contrats de location de terrains, l'administration a examiné d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la durée de vie économique des terrains;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Comme le loyer payé à l'administration pour des bâtiments augmente à intervalles réguliers en fonction des loyers du marché, il a été jugé que l'administration conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux bâtiments. Selon ces facteurs qualitatifs, il a été établi qu'il s'agissait de contrats de location simple.

11. Crédoiteurs et charges à payer

	2016 \$	2015 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	24 002	17 089
Allocation fédérale à payer	6 711	6 786
Autres charges à payer	8 837	6 111
Liquidités soumises à restrictions	4 135	4 177
Retenues à payer	959	1 046
	44 644	35 209

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

12. Provisions

Provisions	Remise en état environ- nementale \$	Contrats déficitaires \$	Réclamations \$	Chenaux locaux et autres apports \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	9 317	60	150	874	10 401
Provisions constituées au cours de l'exercice	512	—	202	—	714
Provision utilisée au cours de l'exercice	(471)	(60)	—	(24)	(555)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(334)	—	(50)	—	(384)
Désactualisation	73	—	—	—	73
Solde au 31 décembre 2016	9 097	—	302	850	10 249
Moins : partie courante	1 750	—	302	850	2 902
	7 347	—	—	—	7 347

a) Remise en état environnementale

L'administration comptabilise divers passifs environnementaux relativement à ses activités. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. Le calendrier des dépenses estimé s'échelonne entre un an et quinze ans. Les incertitudes concernant le calendrier de l'utilisation de cette provision comprennent des changements futurs qui pourraient avoir une incidence sur le moment auquel l'administration doit engager ces coûts de remise en état, comme le calendrier d'aménagement des biens immobiliers.

b) Contrats déficitaires

L'administration a conclu un accord de location et de sous-location pour des locaux de bureaux qu'elle utilisait précédemment. Une provision est comptabilisée pour les charges nettes à engager sur la durée résiduelle de cet accord, qui est venu à échéance en septembre 2016.

c) Réclamations

Le montant représente une provision constituée en regard de certaines réclamations intentées contre l'administration. La charge au titre de la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global dans les autres charges opérationnelles et administratives. L'issue de ces réclamations ne devrait pas se solder par une perte importante excédant les montants de la provision.

d) Chenaux locaux et autres apports

Le montant représente une provision du fait que l'administration s'est publiquement engagée à contribuer à un certain nombre de projets communautaires, y compris les contributions au dragage des chenaux locaux.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

13. Emprunts

a) Obligations à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Débtures de série A, portant intérêt à 4,63 % payable semestriellement, échéant le 20 avril 2020	99 675	99 586
Facilité de crédit non renouvelable de PoVT portant intérêt au taux préférentiel, avec capital remboursé trimestriellement, amorti sur 15 ans	1 300	1 400
	100 975	100 986
Moins : partie courante	1 300	100
	99 675	100 886

Les débtures non garanties de premier rang de série A portent intérêt à 4,63 % payable semestriellement et viennent à échéance le 20 avril 2020. L'intérêt est payable à terme échu, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année.

Au 31 décembre 2016, PoVT disposait d'une facilité de crédit non renouvelable de 1,3 million de dollars (1,4 million de dollars au 31 décembre 2015) en cours grâce au contrat d'emprunt qu'elle a conclu avec la Banque Royale du Canada. La facilité n'est pas garantie, elle porte intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux CDOR majoré de 1 % par année, avec un amortissement de 15 ans et est remboursable en entier le 12 décembre 2017. Les remboursements du capital sont effectués trimestriellement, et les paiements d'intérêt le sont mensuellement.

L'administration a une facilité de crédit de 150 millions de dollars échéant dans cinq ans auprès de la Banque Royale du Canada. La facilité n'est pas garantie et elle porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien majoré de 0,175 % par année. L'administration paie une commission d'acceptation de 0,175 % par année sur les acceptations bancaires émises et une commission d'attente de 0,035 % par année calculée sur la partie autorisée inutilisée de la facilité. Les montants impayés peuvent être remboursés par anticipation en tout temps sans pénalité et doivent être remboursés au plus tard le 12 décembre 2017.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les exigences de remboursement du capital sur les obligations à long terme de l'administration sont les suivantes :

	\$
2017	1 300
2018	—
2019	—
2020	99 675
2021	—
2022 et par la suite	—
	<u>100 975</u>

b) Emprunt à court terme

	2016	2015
	\$	\$
PoVH – emprunt à vue garanti non renouvelable	<u>185</u>	<u>233</u>

Au 31 décembre 2016, l'administration disposait en tout de facilités de 5,05 millions de dollars sous forme de lettres de crédit (4,25 millions de dollars au 31 décembre 2015).

L'emprunt à vue porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,125 % payable mensuellement et est amorti sur 20 ans. L'emprunt à vue est garanti par des actifs précis de la filiale détenant l'emprunt.

14. Avantages futurs du personnel

L'administration offre un régime de retraite à cotisations définies (REER) à tous les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. Aux termes du régime à cotisations définies, les salariés peuvent cotiser certains montants par année, et l'administration verse des cotisations correspondantes.

L'administration offre également trois régimes d'avantages du personnel (l'APVR, l'APFFR et l'APNFR), dans le cadre desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion, un régime de retraite complémentaire et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Un régime à prestations définies est un régime de retraite aux termes duquel les prestations de retraite sont calculées en fonction de la période de service validée et du salaire des salariés.

L'administration a une politique de capitalisation pour les régimes à prestations définies de l'APVR et de l'APNFR. Les régimes sont contributifs et exigent des cotisations des participants jusqu'à ce qu'ils atteignent 35 années de service créditées. L'administration capitalise les avantages des régimes sur la base de la continuité de l'exploitation et fournit une capitalisation suffisante pour les avantages futurs conformément aux lois et au texte des régimes applicables. Les résultats récents des régimes, des changements d'hypothèses et des améliorations aux prestations pour services passés entraînent des écarts actuariels, donnant parfois lieu à

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

un déficit selon la continuité de l'exploitation ou à un déficit de solvabilité. L'administration utilisera son pouvoir discrétionnaire pour déterminer à quel rythme elle capitalisera les déficits conformément à la loi applicable. L'administration se réserve le droit d'utiliser d'autres mécanismes de capitalisation permis par la loi applicable, tels que les lettres de crédit. Les obligations de capitalisation pour ces régimes devraient être d'environ 4 544 400 \$ en 2017.

Les régimes d'avantages du personnel remplacés sont décrits ci-après.

a) Régimes de l'APVR

L'administration maintient des régimes de retraite à prestations définies à l'intention des salariés admissibles. Les salariés embauchés avant le 1^{er} mars 1999 ont eu la possibilité de continuer à participer au Régime de pensions de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») du gouvernement du Canada ou de transférer leurs droits à pension pour services passés au nouveau régime de retraite à prestations définies de l'administration. À la fin de 2004, tous les transferts des droits à pension et des actifs pour les salariés ayant choisi de passer du RPRFP au régime de retraite de l'APVR avaient été effectués.

L'administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Tous les salariés qui prennent leur retraite de l'administration et qui reçoivent des prestations au titre d'un régime de retraite à prestations définies sont admissibles à la couverture complémentaire pour les soins de santé. Cette couverture est facultative et partiellement payée par l'administration. De plus, un nombre très restreint de hauts dirigeants qui prennent leur retraite de l'administration sont admissibles au régime d'assurance-vie à la retraite, protégé par une clause de droits acquis, dont les avantages sont payés intégralement par l'administration.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APVR sur la base d'une année civile :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Solde d'ouverture	66 425	62 598	9 808	9 390	—	—
Cotisations des salariés	219	225	27	38	—	—
Cotisations de l'employeur	3 077	3 114	606	846	36	22
Rendement des actifs des régimes	2 622	2 538	388	387	—	—
Charges non liées à des placements	(130)	(130)	(37)	—	—	—
Prestations payées	(1 709)	(1 596)	(329)	(325)	(36)	(22)
Gain actuariel (perte actuarielle) sur les actifs	522	(324)	(160)	(528)	—	—
Solde de clôture	71 026	66 425	10 303	9 808	—	—
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Solde d'ouverture	65 754	65 420	10 033	10 429	2 218	1 777
Coût des services rendus au cours de l'exercice						
Employeur	1 164	1 513	141	185	6	13
Salariés	219	225	27	38	—	—
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	2 585	2 654	391	420	86	71
Prestations payées	(1 709)	(1 596)	(329)	(325)	(36)	(23)
Perte actuarielle (gain actuariel) – résultats des régimes	(168)	(895)	27	(543)	(3)	313
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses démographiques	16	—	16	—	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses financières	803	(1 567)	(32)	(171)	28	67
Solde de clôture	68 664	65 754	10 274	10 033	2 299	2 218

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Le rendement réel des actifs des régimes s'élevait à 3 371 900 \$ (2 073 300 \$ en 2015).

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Rapprochement avec (l'actif) le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière						
Obligation au titre des prestations définies – clôture	68 664	65 754	10 274	10 033	2 299	2 218
Valeur marchande des actifs	(71 026)	(66 425)	(10 303)	(9 808)	—	—
Capitalisation des régimes – (surplus) déficit	(2 362)	(671)	(29)	225	2 299	2 218
Incidence du plafonnement de l'actif	2 304	671	—	—	—	—
Incidence de l'IFRIC 14	2 639	3 072	—	—	—	—
Passif (actif) net au titre des prestations définies	2 581	3 072	(29)	225	2 299	2 218
Charge de retraite pour l'exercice						
Régime de retraite agréé						
Régime de retraite complémentaire						
Autres régimes						
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 164	1 513	141	185	6	13
Charges non liées aux placements	129	129	37	—	—	—
Coût des services passés	—	—	—	—	—	—
Règlements	—	—	—	—	—	—
Total du coût des services rendus	1 293	1 642	178	185	6	13
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 585	2 654	391	420	86	71
Intérêts sur les actifs	(2 621)	(2 539)	(388)	(387)	—	—
Intérêts sur les limites	26	—	—	—	—	—
Intérêts sur l'incidence de l'IFRIC 14	120	—	—	—	—	—
Coût financier, montant net	110	115	3	33	86	71
Total de la charge de retraite pour l'exercice	1 403	1 758	181	218	92	84

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global						
(Gain actuariel) perte actuarielle sur l'obligation	651	(2 462)	11	(713)	26	380
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les actifs	(522)	324	160	528	—	—
Effet de l'incidence du plafond de l'actif	1 609	671	—	—	—	—
Effet de l'incidence du passif additionnel découlant de l'IFRIC 14	(553)	3 072	—	—	—	—
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1 185	1 605	171	(185)	26	380

Variation des soldes des gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	(11 127)	(9 524)	(2 491)	(2 676)	(1 007)	(627)
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice	(1 183)	(1 603)	(171)	185	(26)	(380)
Solde de clôture	(12 310)	(11 127)	(2 662)	(2 491)	(1 033)	(1 007)

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les actifs du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont investis dans des fonds communs de placement. Le tableau qui suit présente la répartition des actifs investis par type de fonds :

	2016		2015	
	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$
Fonds d'actions	24 875	1 833	22 151	1 725
Trésorerie et fonds à revenu fixe	39 470	2 867	38 042	2 837
Fonds de placements immobiliers	6 639	485	6 232	454
Autre	41			
Compte d'impôt remboursable	—	5 118	—	4 792
	71 026	10 303	66 425	9 808

b) Régimes de l'APFFR

L'administration offre un régime de retraite agréé à cotisations définies aux salariés de l'APFFR. Aux termes de ce régime, les salariés peuvent cotiser certaines sommes annuellement et l'administration verse une cotisation égale à celle du salarié, sauf dans le cas de trois salariés pour lesquels la cotisation de l'administration est supérieure à celle du salarié, jusqu'à concurrence d'un plafond donné. Deux autres régimes de retraite complémentaires à prestations définies non capitalisés ont été établis à l'intention de certains salariés : la prestation de retraite complémentaire individuelle des cadres supérieurs (« PCICS ») et le régime de retraite complémentaire à l'intention de certains salariés (« RRCCS »). Les prestations de ces régimes s'ajoutent au revenu de retraite fourni en vertu du régime agréé à cotisations déterminées.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APFFR sur la base d'une année civile :

	PCICS		RRCCS	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde d'ouverture	—	—	—	—
Cotisations de l'employeur	59	58	77	76
Prestations payées	(59)	(58)	(77)	(76)
Solde de clôture	—	—	—	—
	PCICS		RRCCS	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Solde d'ouverture	876	894	1 620	1 600
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	33	34	62	63
Prestations payées	(59)	(58)	(77)	(76)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – résultats des régimes	(1)	17	(137)	65
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – hypothèses financières	9	(11)	21	(32)
Solde de clôture	(858)	(876)	(1 489)	(1 620)

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

	PCICS		RRCCS	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Rapprochement avec (l'actif) le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies – clôture	858	876	1 489	1 620
Capitalisation des régimes – (surplus) déficit	858	876	1 489	1 620
Incidence du plafond de l'actif	—	—	—	—
Incidence de l'IFRIC 14	—	—	—	—
Passif (actif) net au titre des prestations définies	858	876	1 489	1 620
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	33	35	62	63
Total de la charge de retraite pour l'exercice	33	35	62	63
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global				
(Gains actuariels) pertes actuarielles sur l'obligation	8	6	(115)	33
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	8	6	(115)	33

Variation des soldes des gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	PCICS		RRCCS	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	(176)	(170)	(769)	(736)
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice	(8)	(6)	115	(33)
Solde de clôture	(184)	(176)	(654)	(769)

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

c) Régime de l'APNFR

L'administration offre un régime de retraite à prestations définies à ses salariés du régime de l'APNFR. Les prestations correspondent à 2 % de la moyenne des derniers salaires pour chaque année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 années.

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APNFR sur la base d'une année civile :

	2016	2015
	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes		
Solde d'ouverture	1 093	981
Rendement attendu des actifs des régimes	45	41
Cotisations de l'employeur	115	108
Cotisations des salariés	21	21
Charges non liées à des placements	(36)	(28)
Prestations payées	(23)	(23)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les actifs	9	(7)
Solde de clôture	1 224	1 093
Variation de l'obligation au titre des prestations		
Solde d'ouverture	1 371	1 238
Coût des services rendus au cours de l'exercice	73	69
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	57	52
Cotisations des salariés	21	21
Prestations payées	(23)	(23)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – résultats des régimes	(33)	11
Gain actuariel sur les passifs – hypothèses démographiques	—	—
Perte actuarielle sur les passifs – hypothèses financières	28	3
Solde de clôture	1 494	1 371
Rapprochement avec (l'actif) le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière		
Obligation au titre des prestations définies – clôture	1 494	1 371
Valeur marchande des actifs	(1 224)	(1 093)
Capitalisation des régimes – (surplus) déficit	270	278
Incidence du plafonnement de l'actif	—	—
Incidence de l'IFRIC 14	—	—
Passif (actif) net au titre des prestations définies	270	278

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

	APNFR	
	2016	2015
	\$	\$
Charge de retraite pour l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	73	69
Charges non liées aux placements	36	28
Total du coût des services rendus	109	97
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	57	52
Intérêts sur les actifs	(45)	(41)
Coût financier, montant net	12	11
Total de la charge de retraite pour l'exercice	121	108
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global		
(Gain actuariel) perte actuarielle sur l'obligation	(5)	14
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les actifs	(9)	6
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(14)	20

Variation des soldes des pertes inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	APNFR	
	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	(259)	(239)
Pertes comptabilisées au cours de l'exercice	14	(20)
Solde de clôture	(245)	(259)

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite à prestations définies de l'APNFR par catégorie d'actifs est la suivante :

Distribution des actifs du régime :

	APNFR	
	2016	2015
	\$	\$
Actions	430	367
Trésorerie et titres à revenu fixe	681	624
Fonds de placements immobiliers	113	102
Total des actifs	1 224	1 093

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

d) Actif (passif) au titre des prestations constituées

	2016	2015
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées		
APVR – régime complémentaire de retraite	29	—
Passif au titre des prestations constituées		
APVR – régime de retraite	(2 581)	(3 069)
APVR – régime de retraite complémentaire	—	(225)
APVR – autres régimes	(2 299)	(2 218)
APFFR – PCICS	(858)	(876)
APFFR – RRCCS	(1 489)	(1 620)
APFFR – régime de retraite	(270)	(278)
Total du passif au titre des prestations constituées	(7 497)	(8 286)

Sommaire des gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies :

	2016	2015
	\$	\$
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice		
APVR – régime de retraite agréé	(1 185)	(1 603)
APVR – régime de retraite complémentaire	(171)	185
APVR – autres régimes	(26)	(380)
APFFR – PCICS	(8)	(6)
APFFR – RRCCS	115	(33)
APNFR – régime à prestations définies	14	(20)
	1 261	(1 857)

e) Hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes ayant servi pour les régimes de retraite :

Hypothèses économiques

	Régimes de retraite	
	2016	2015
	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture	3,90	4,00
Taux d'actualisation à la clôture	3,80	3,90
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	3,80	3,90
Taux d'inflation (augmentations salariales futures)	1,75	1,75

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses utilisées dans les rapports pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite :

Hypothèses économiques	2016	2015
Taux annuel d'inflation du MSP	4 %	4 %
Taux annuel d'inflation de la couverture complémentaire pour les soins de santé	7,25 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.	7,5 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.

f) Analyse de sensibilité

La sensibilité du passif global au titre des régimes de retraite aux changements des principales hypothèses pondérées est la suivante :

	Modification des hypothèses	Incidence sur le passif global
Taux d'actualisation	Augmentation/diminution de 1 %	Diminution/augmentation de (13,7) %/17,3 %
Taux d'inflation	Augmentation/diminution de 1 %	Augmentation/diminution de 14,9 %/(12,2) %
Taux de croissance des salaires	Augmentation/diminution de 1 %	Augmentation/diminution de 0,6 %/(0,6) %
Taux de mortalité	Augmentation/diminution de tous les taux de mortalité de 10 %	Diminution/augmentation de (1,9) %/1,9 %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux	Augmentation/diminution de 1 %	Augmentation/diminution de 20,8 %/(16,4) %

L'incidence d'une variation de 1 % du taux tendanciel du coût des soins médicaux est la suivante :

	Actuel \$	Hausse de 1 % \$	Baisse de 1 % \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 112 900	2 547 500	1 770 000
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 700	7 400	4 400
Coût financier	80 000	96 600	67 000

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

g) Régime de retraite à cotisations définies de l'administration (REER)

	2016	2015
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	<u>1 780</u>	<u>1 664</u>

15. Engagements

Le tableau qui suit présente les projets d'investissement, autorisés ou engagés, pour lesquels les dépenses étaient estimées à plus de 1 million de dollars au 31 décembre 2016 :

	Dépenses à ce jour	Engagements à la fin de l'exercice	Coût total autorisé
	\$	\$	\$
Augmentation des conteneurs	377 073	23 739	862 725
Acquisitions de terrains et aménagement	18 104	22 356	138 254
Améliorations des infrastructures	19 268	2 831	237 318
Réaménagement et améliorations divers des terminaux	11 284	2 537	17 193
	<u>425 729</u>	<u>51 463</u>	<u>1 255 490</u>

En vertu d'un contrat de location conclu avec Fraser Surrey Docks, l'administration s'est engagée à avoir recours à tous les moyens commerciaux raisonnables pour veiller à l'entretien de la principale voie de passage du fleuve Fraser sur son territoire de compétence à une profondeur navigable spécifique. L'administration a conclu un contrat de dragage avec Fraser River Pile & Dredge (GP) Inc. (« FRPD ») visant l'entretien des canaux de navigation du fleuve Fraser. Aux termes de ce contrat d'une durée de onze ans échéant le 31 décembre 2022, l'administration versera à FRPD des frais de gestion pour un total annuel de 3 024 684 \$ indépendamment des travaux de dragage requis au cours de chacune des saisons de dragage.

16. Passifs éventuels

Expansion de l'installation portuaire de Roberts Bank

En novembre 2004, l'APVR a conclu des conventions, qui sont désignées comme étant les « conventions sur l'expansion » dans les présents états financiers consolidés, avec la Tsawwassen First Nation (« TFN ») et d'autres parties.

Aux termes des conventions sur l'expansion, l'administration doit verser à la TFN une avance sans intérêt d'au plus 5 000 000 \$ relativement à la participation de 50 % de celle-ci dans une coentreprise avec l'administration. L'administration versera une contribution additionnelle correspondante d'au plus 5 000 000 \$ pour son propre compte. Le contrôle de la coentreprise doit être exercé par les deux coentrepreneurs. L'objectif est d'investir dans des activités portuaires qui généreront un bénéfice conformément aux normes de l'industrie, selon un taux de rendement minimal de 10 % par année. Si une partie ou la totalité des fonds n'est pas investie,

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

l'administration doit payer des intérêts à la TFN selon des taux prescrits. En 2016, l'administration et la TFN ont continué d'œuvrer à l'établissement de la coentreprise.

Depuis novembre 2008, l'administration est tenue de verser, à la date du premier anniversaire du règlement (1^{er} novembre 2004), des intérêts, à un taux équivalant au rendement d'une obligation à dix ans du gouvernement du Canada majoré de 1,5 % par année, sur la partie des fonds qui n'a pas encore été avancée à la coentreprise au nom de la TFN. Pour l'exercice 2016, les charges d'intérêts engagées ont atteint 263 000 \$.

Les conventions sur l'expansion obligent l'administration à conclure des contrats de construction et à embaucher du personnel de construction et d'exploitation auprès des entreprises et des membres de la TFN relativement à la construction prévue du terminal 2 de l'installation portuaire de Roberts Bank. Si le terminal 2 n'est pas construit, l'administration ne s'acquittera pas de cette obligation et des dommages-intérêts devront être versés. Le montant de l'obligation s'établit à 2 584 582 \$ et, si l'obligation n'est pas remplie, des dommages-intérêts pouvant atteindre 956 573 \$ devront être versés.

17. Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. De plus, les Règlements sur la gestion des administrations portuaires exigent la présentation du total de la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, de la rémunération du chef de la direction et de celle des quatre dirigeants ou salariés les mieux rémunérés.

Conseil d'administration		2016 Honoraires \$
		<hr/>
Bancroft-Jones, Anne	Administratrice, l'administration, présidente du conseil, CPC (jusqu'au 3 juin 2016)	58
Chapman, Tim	Administrateur, l'administration	42
Hochstein, Philip	Administrateur, l'administration	26
Johal, Satnam	Administrateur, l'administration (jusqu'au 30 mai 2016)	20
Kerfoot, Carol	Administratrice, l'administration	42
Kwan, Eugene	Administrateur, l'administration, vice-président du conseil	64
Landry, Paul	Administrateur, l'administration	56
Loberg, Carmen	Administratrice, l'administration	64
Longworth, Tom	Administrateur, l'administration	53
Neeser, Craig	Administrateur, l'administration, président du conseil	124
Priddy, Penny	Administratrice, l'administration	54
Readman, Dean	Administrateur, CPC	—
Turner, Richard	Administrateur, l'administration	52
		<hr/> 655 <hr/>

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les salaires et honoraires du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 654 683 \$ (669 493 \$ en 2015).

		2016			
Principaux dirigeants		Salaires et	Autres	Avantages	Total
		rémunération	avantages	postérieurs à l'emploi	
		\$	\$	\$	\$
Baydala, Allan	Dirigeant, chef des finances, l'administration; vice-président, administrateur et dirigeant, PoVV, PoVH, PoVE et PoVT; administrateur et dirigeant, CPC (jusqu'au 11 décembre 2016)	367	37	53	457
Case, Sandra	Vice-présidente, Ressources humaines et relations de travail	262	32	17	311
Corsie, Tom	Vice-président, Immobilier, l'administration; président, CPC et MSH	293	30	19	342
Pang, Victor	Dirigeant, chef des finances, l'administration; vice-président, administrateur et dirigeant, PoVV, PoVH, PoVE et PoVT; administrateur et dirigeant, CPC (depuis le 12 décembre 2016)	26	3	1	30
Silvester, Robin	Dirigeant, président et chef de la direction, l'administration; président et chef de la direction, administrateur et dirigeant de PoVV, PoVH, PoVE et PoVT	761	40	75	876
Stewart, Cliff	Vice-président, Infrastructures	344	34	23	401
Wilson, Duncan	Vice-président, Responsabilité sociale, président, CPC (depuis le 4 juin 2016)	268	27	18	313
Xotta, Peter	Vice-président, Planification et exploitation	345	32	176	553
		2 666	235	382	3 283

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

Les créiteurs et charges à payer comprennent 888 658 \$ en salaires et avantages du personnel à payer aux principaux dirigeants en 2016.

La rémunération et les avantages des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 3 282 689 \$ (3 250 244 \$ en 2015).

18. Contrats de location

L'administration loue divers immeubles, bureaux, matériel et véhicules aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats contiennent diverses modalités et clauses d'indexation et divers droits de renouvellement. Les contrats de location s'échelonnent sur une période de un an à dix ans.

Les charges au titre des contrats de location payées, nettes des recouvrements des charges au titre des contrats de sous-location, qui ont été comptabilisées à l'état consolidé du résultat global au cours de l'exercice considéré se sont établies à 845 171 \$ (881 997 \$ en 2015).

Dans l'ensemble, les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Moins de un an	573	859
Entre un an et cinq ans	637	586
Plus de cinq ans	209	163
	1 419	1 608

L'administration loue actuellement des terrains, des postes d'amarrage et des bâtiments à des exploitants de terminaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats contiennent diverses modalités et clauses d'indexation et divers droits de renouvellement.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables dans l'ensemble et pour chacune des périodes suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
Moins de un an	119 111	112 362
Entre un an et cinq ans	448 587	418 824
Plus de cinq ans	2 238 883	2 191 170
	2 806 581	2 722 356

Les produits tirés des loyers conditionnels comptabilisés à l'état consolidé du résultat global se sont établis à 18 289 141 \$ (18 711 015 \$ en 2015).

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

19. Programme d'infrastructure de la porte

L'administration et ses partenaires tirent parti du financement fédéral et provincial pour un investissement générationnel dans les améliorations aux infrastructures de la chaîne d'approvisionnement. Le Programme d'infrastructure de la Porte (« PIP ») comporte un investissement de 717 millions de dollars dans les améliorations de la chaîne d'approvisionnement au-delà des activités habituelles et des terrains portuaires. Le secteur d'activité a financé une partie du PIP à hauteur de 167 millions de dollars, visant une série d'améliorations à trois endroits :

	Total de l'apport du secteur \$	Partie financée par le secteur (90 %) \$	Partie de l'administration (10 %) \$
Zone commerciale de la rive nord	59 000	53 100	5 900
Zone commerciale de la rive sud	58 000	52 200	5 800
Corridor ferroviaire de Roberts Bank	50 000	45 000	5 000
	167 000	150 300	16 700

Afin de recouvrer 90 % de la partie financée par le secteur, les droits des infrastructures de la Porte ont été établis et sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011. Le tableau qui suit présente les droits recouverts et les charges engagées en 2016 et à ce jour.

	Exercice visé				Total à ce jour			
	Zone commerciale de la rive nord \$	Zone commerciale de la rive sud \$	Corridor ferroviaire de Roberts Bank \$	Total \$	Zone commerciale de la rive nord \$	Zone commerciale de la rive sud \$	Corridor ferroviaire de Roberts Bank \$	Total \$
Droits des infrastructures de la Porte (produits)	2 701	4 301	2 286	9 288	14 372	14 320	12 638	41 330
Programme d'infrastructure de la Porte (charges)	160	871	655	1 686	36 851	54 870	40 535	132 256
Partie financée par le secteur (90 %)	144	784	590	1 518	33 166	49 383	36 482	119 031
Partie de l'administration (10 %)	16	87	65	168	3 685	5 487	4 053	13 225

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

20. Transaction entre parties liées

L'administration verse des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») au gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral ») en vertu de la *Loi maritime du Canada*. L'allocation à verser au gouvernement fédéral pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a totalisé 6,7 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, ce montant était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

En 2010, l'administration et le gouvernement fédéral ont également conclu un accord aux termes duquel le gouvernement fédéral versera une contribution financière d'au plus 60,5 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de transport de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (l'« IPCAP »). Le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP subventionne les travaux de construction de trois projets particuliers : passage étagé Neptune/Cargill, passage inférieur de l'avenue Brooksbank et structure surélevée rue Stewart.

En 2012, l'administration et le gouvernement fédéral ont ratifié trois modifications à l'accord de contribution qui visent à accroître le financement et à ajouter de nouveaux projets. Aux termes de l'accord modifié, le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP subventionnera la construction de quatre projets particuliers, à hauteur d'au plus 97,1 millions de dollars : route Low Level, passage inférieur de l'avenue Brooksbank, corridor de la rive sud et passage supérieur de la 232^e Rue.

Vers la fin de 2012, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 19,9 millions de dollars aux termes du Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP. Le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP a subventionné la construction du projet du passage supérieur de la route sur digue de Deltaport.

En 2013, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,3 millions de dollars aux termes du Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP. Ce Fonds a subventionné le projet d'installation d'examen de conteneurs.

En 2014, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes de l'Initiative en matière de transport propre liée aux activités portuaires du camionnage. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,9 million de dollars pour le Programme de factage des conteneurs (GPS) pour l'efficacité du transport par camions, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,0 millions de dollars pour le projet de mise en œuvre du Système d'interface de données commune.

En 2015, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes du Programme d'alimentation à quai pour les ports. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du terminal à conteneurs Centerm, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 2,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du troisième poste à quai du terminal à conteneurs de Deltaport.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2016

En 2015 également, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,5 million de dollars aux termes d'une étude de technologie sous-marine. En 2016, l'administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement à un montant pouvant atteindre 1,0 million de dollars.

En 2016, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 6,0 millions de dollars au Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP. Cette contribution au Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP vise le Deltaport Terminal Road and Rail Improvement, Truck Staging Project.

Les subventions en capital demandées au gouvernement fédéral et les montants à recevoir au 31 décembre 2016 étaient les suivants :

	Subventions demandées		Subventions à recevoir
	2016	Total à ce jour	au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP	141	119 868	333
Initiative de transport propre	—	2 214	—
Technologie d'alimentation à quai des navires	1 456	1 668	727
Étude de technologie sous-marine	190	494	240
	1 787	124 244	1 300